



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légimité

le :

AR n° :

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération portant sur l'Approbation du Compte Administratif 2019

Le 25 juin 2020, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines à Versailles sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 19 juin 2020.

Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.2311-5, et L.3312-2 à 6 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 52 et M 4 ;

Vu l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été présentées en conseil des ministres ;

Vu la délibération 2020-CSSYN-33 relative aux modalités de délibération par voie dématérialisée des comités syndicaux en application de l'ordonnance 2020-347 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 mai 2016 optant pour le vote par nature ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de 2019 du budget principal et de ses budgets annexes Réseaux Très haut débit et Centrale d'achats ;

Vu les comptes de gestion 2019 présentés par Monsieur le Payeur Départemental ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

Article 1 : Les comptes de gestion 2019 du budget principal du SMO « Seine-et-Yvelines Numérique » et des budgets annexes présentés par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein des comptes administratifs,

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200703-2020-
CSSYN-45-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2020

Article 2 : Les résultats du compte administratif 2019 du budget principal du SMO sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

<u>Recettes :</u>	
Recettes prévues	10 125 894,45 €
Titres émis	7 966 179,51 €
<u>Dépenses :</u>	
Crédits ouverts	10 125 894,45 €
Mandats émis	7 989 436,40 €
<u>Balance :</u>	
Recettes	7 966 179,51 €
Dépenses	7 989 436,40 €
<u>Résultat de l'exercice 2019</u>	- 23 256,89 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	608 364,47 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	585 107,58 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	585 107,58 €
Solde des restes à réaliser	- 851 440,99 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	- 266 333,41 €

Section d'investissement

<u>Recettes :</u>	
Recettes prévues	20 918 848,50 €
Titres émis	12 317 015,57 €
<u>Dépenses :</u>	
Crédits ouverts	20 918 848,50 €
Mandats émis	14 373 518,49 €
<u>Balance :</u>	
Recettes	12 317 015,57 €
Dépenses	14 373 518,49 €
<u>Résultat de l'exercice 2019</u>	- 2 056 502,92 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	5 609 444,58 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	3 552 941,66 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	3 552 941,66 €
Solde des restes à réaliser	- 96 443,19 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	3 456 498,47 €

Article 3 : Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du SMO Réseaux Très haut débit sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

<u>Recettes :</u>	
Recettes prévues	7 122 951,15 €
Titres émis	1 240 387,23 €
<u>Dépenses :</u>	
Crédits ouverts	7 122 951,15 €
Mandats émis	3 338 493,75 €

Accusé de réception en préfecture
078-200062348-2020-03-2020-
CSSYN-45-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2020

<u>Balance :</u>	
Recettes	1 240 387,23 €
Dépenses	3 338 153,75 €
<u>Résultat de l'exercice 2019</u>	- 2 097 766,52 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	4 344 940,54 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	2 247 174,02 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	2 247 174,02 €
Solde des restes à réaliser	287 055,90 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	2 534 229,92 €

Section d'investissement

<u>Recettes :</u>	
Recettes prévues	8 651 154,63 €
Titres émis	6 409 207,51 €
<u>Dépenses :</u>	
Crédits ouverts	8 651 154,63 €
Mandats émis	4 204 031,21 €
<u>Balance :</u>	
Recettes	6 409 207,51 €
Dépenses	4 204 031,21 €
<u>Résultat de l'exercice 2019</u>	2 205 176,30 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	- 346 763,65 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	1 858 412,65 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	1 858 412,65 €
Solde des restes à réaliser	249 434,59 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	2 107 847,24 €

Article 4 : Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du SMO S Yvelines Numérique Centrale d'Achat sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

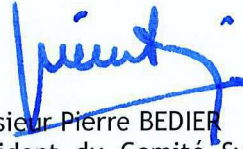
Section de fonctionnement

<u>Recettes :</u>	
Recettes prévues	4 301 311,69 €
Titres émis	2 352 662,45 €
<u>Dépenses :</u>	
Crédits ouverts	4 301 311,69 €
Mandats émis	2 231 767,56 €
<u>Balance :</u>	
Recettes	2 352 662,45 €
Dépenses	2 231 767,56 €
<u>Résultat de l'exercice 2019</u>	120 894,89 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	16 760,49 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	137 655,38 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2019	137 655,38 €
Solde des restes à réaliser	48 411,15 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	89 181,15 €

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200703-2020-
CSSYN-45-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2020

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.



Monsieur Pierre BÉDIER
Président du Comité Syndical de Seine et
Yvelines Numérique

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200703-2020-
CSSYN-45-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2020

COMITÉ SYNDICAL

Délibération portant sur l'Approbation du Compte Administratif 2019

Président de séance : Monsieur Pierre Bédier

Présents : 15

- En présentiel (6) : Mme CAPIAUX Anne, M. COQUARD Bertrand, M. COURTES Daniel, Mme HERY LE PAELLEC Anne, M. QUERARD Serge, Mme WINOCOUR LEFEVRE Pauline
- A distance (4) : Mme LEANDRI Nathalie, M. LE FOLL Joseph, M. MANCIPOZ André, M. SUBRINI Paul

Dont

Pouvoir : 5

- Mme DE CIDRAC Marta à Mme HERY LE PAELLEC Anne
- Mme DUMOULIN Cécile à M. COQUARD Bertrand
- M. GARAY François à M. QUERARD Serge
- M. OLIVE Karl à Mme WINOCOUR LEFEVRE Pauline
- M. VASTEL Laurent à M. COURTES Daniel

Absents EXCUSÉS : 8

Mme BARRY Malika, M. GAUTIER Pierre, M. GOURIOU Daniel, M. HAZAN Stéphane, Mme LIM Lina, M. MANSAT Jean-Jacques, M. OURGAUD Jean-Luc, M. RICHARD Laurent

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	15

Adopté à l'unanimité

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
BEDIER Pierre	En présentiel	POUR
CAPIAUX Anne	En présentiel	POUR
COQUARD Bertrand	En présentiel	POUR
DE CIDRAC Marta	Représenté	POUR
DUMOULIN Cécile	Représenté	POUR
GARAY François	Représenté	POUR
COURTES Daniel	En présentiel	POUR
HERY LE PALLEC Anne	En présentiel	POUR
LEANDRI Nathalie	A distance	POUR
LE FOLL Joseph	A distance	POUR
MANCIPOZ André	A distance	POUR
OLIVE Karl	Représenté	POUR
QUERARD Serge	En présentiel	POUR
SUBRINI Paul	A distance	POUR
VASTEL Laurent	Représenté	POUR
WINOCOUR LEFEVRE Pauline	En présentiel	POUR

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200703-2020-
CSSYN-45-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2020